

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierrezurmont.fr

Dompierre-sur-Mont, le 26/03/2024

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 25 mars 2024 à 20h30

Date de Convocation : 19.03.24
Date d’Affichage : 19.03.24

Nb de conseillers en exercice : 11
Présents : 10 Votants : 11

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENOILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude.

Excusés : VERNIER Fabienne

Secrétaire de séance : Thierry BECAUD

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Compte-rendu conseil du lundi 04 mars 2024 : sans observation

1 Compte administratif 2022 (délibération)

a) Synthèse des résultats

Au fil de l’eau le maire explique le bon résultat de l’année 2023 mais insiste sur le fait que 2024 doit être géré avec la plus grande prudence.

La situation critique des finances nationales verra probablement l’Etat dans l’obligation de réduire les aides et interventions à la gestion communale.

Une des forces de Dompierre réside dans la qualité de ses bois. Là aussi la prudence est de mise car l’avenir des ventes est incertain. En 2024 Dompierre ne pourrait percevoir que la moitié des produits de l’année 2023.

Malgré tout le conseil municipal vote à l’unanimité le maintien des taux d’impositions.

Si les contribuables constatent une augmentation de leur avis d’imposition ce sera suite à une modification de leur logement ou suite à l’augmentation des bases d’impositions sur lesquelles la commune ne peut pas intervenir.

La CC Terre d’Emeraude n’augmentera pas non plus ses taux cette année.

b) Approbation des comptes administratifs 2023 (budget communal et lotissement)

Le maire, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote du compte administratif et délègue la présidence de séance au premier adjoint :

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur PONCET Claude délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2023 dressé par Monsieur PIETRIGA Guy.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés	0.00	450 456.94	89 918.24	0.00	89 918.24	450 456.94
Opérations de l'exercice	189 057.84	279 762.43	270 322.81	274 859.64	459 380.65	554 622.07
TOTAUX	189 057.84	730 219.37	360 241.05	274 859.64	549 298.89	1 005 079.01
Résultats de clôture	0.00	541 161.53	85 381.41	0.00	0.00	455 780.12
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	541 161.53	85 381.41	0.00	0.00	455 780.12
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	541 161.53	85 381.41	0.00	0.00	455 780.12

BUDGET LOTISSEMENT

Résultats reportés	28 031.45	0.00	45 964.86	0.00	73 996.31	0.00
Opérations de l'exercice	45 964.86	49 952.43	23 539.65	45 964.86	69 504.51	95 917.29
TOTAUX	73 996.31	49 952.43	69 504.51	45 964.86	143 500.82	95 917.29
Résultats de clôture	24 043.88	0.00	23 539.65	0.00	47 583.53	0.00
Restes à réaliser						0.00
TOTAUX CUMULES	24 043.88	0.00	23 539.65	0.00	47 583.53	0.00
RESULTATS DEFINITIFS	24 043.88	0.00	23 539.65	0.00	47 583.53	0.00

c) Approbation des comptes de gestion 2023

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

d) Affectations des résultats

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de : **540 375.18 euros**
que les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à : **541 161.53 euros**

l'exercice 2023 a généré un excédent de fonctionnement de : **90 704.84 euros**

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter ce résultat comme suit :

1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- prioritairement au compte 1068 : **85 381.41 euros**
- le solde disponible est reporté en fonctionnement au cpt R002 : **455 780.12 euros**

2 Budget 2024 (délibération)

a) Vote des taux d'impositions 2023

Les taux d'impositions ne sont pas modifiés cette année et restent donc les taux 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 11.69 % (seulement résidence secondaire et immeuble vacant).
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.97 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.14 %

b) Budget 2024 - Commune

Le budget 2024 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Le budget s'équilibre donc à :

- Fonctionnement recette : 633 501.78 €
- Fonctionnement dépense : 633 501.78 €
- Investissement recette : 531 967.84 €
- Investissement dépense : 531 967.84 €

c) Budget 2024 – Lotissement

Le budget lotissement est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

- Fonctionnement recette : 73 163.18 €
- Fonctionnement dépense : 73 163.18 €
- Investissement recette : 47 079.30 €
- Investissement dépense : 47 079.30 €

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

d) Budget 2024 – Forêt

Le budget forêt est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

- Fonctionnement recette : 45 865.00 €
- Fonctionnement dépense : 45 865.00 €
- Investissement recette : 7 818.00 €
- Investissement dépense : 7 818.00 €

e) Vote des subventions

Un montant global de 5 000.00 € est attribué aux subventions des associations.
Les attributions détaillées seront votées lors du prochain conseil.

3 Avenant effacement des réseaux (délibération)

Le maire expose à l'assemblée :

Suite à l'adaptation du terrain pour liaison avec réseau existant, il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires pour l'affaire n° 24 IT 034.

La participation de la collectivité prévue initialement à 27 405.24 € est estimée à 32 785.83 €.

Montant estimatifs des travaux en €	Participations en €	Participation de la collectivité en €
42 692.71 € Plafonné à 16 800 €	SIDEC : 3 360.00 € TVA : 6 546.88 €	32 785.83 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°1.

Questions diverses :

1) Chorale « Autrement dit »

Le conseil espère que le public viendra nombreux. Un rafraichissement sera offert par la commune.

2) Plaque Joseph Tréand

Suite à une erreur, la date du 11 juillet avait été indiquée pour l'apposition de la plaque. Une brève cérémonie aura lieu le 08 mai avant la commémoration officielle de l'armistice de 1945.

L'heure sera précisée par la suite. A cette occasion les Dompierrois concernés pourront inviter les personnes de leur choix.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

3) 11 juillet – commémoration 2024

Le maire et son conseil municipal décide de donner à ce 80 -ème anniversaire un relief particulier. Plusieurs autorités civiles et militaires ont d'ores et déjà été contactées. La rue du 11 Juillet sera fermée. Des chaises et des bancs seront mis à disposition des plus âgés. La cérémonie sera clôturée par un moment de convivialité à la salle communale, où seront exposés des photographies et des éléments relatifs à la fusillade du 11 juillet.

Les habitants sont chaleureusement invités à participer à cet évènement majeur de la vie Dompierroise.

4) M. Mathias WALTER - cloches

Ce Monsieur originaire de Berne (CH) souhaite relever le nom et les dates des cloches de notre église. Autorisation lui est donnée de monter dans le clocher à ses risques et périls et sans que la responsabilité de la commune puisse être mise en cause.

5) Plaque Michel BALLAND

La plaque sera dévoilée à l'aire de jeux. La date initiale ne peut être maintenue pour des raisons techniques. Une autre date est à l'étude.

La séance est levée à 22h30.